Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-20261007-DE

Département des Côtes -d'Armor
Commune de CAVAN
Séance du 13 Octobre 2026
Date de la convocation : 5 Octobre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°202610-07

L'an deux mil vingt-six, le 13 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 14 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Adeline POINTIER, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 4 : Magali BODEREAU à Maurice OFFRET, Daiven PIOGER à Mathieu ROUSSEL, Didier NEVEUX à Ronan GEFFROY, Lucie ARZUL à Adeline POINTIER

Etaient absent sans procuration : 1 : Xavier DUAULT

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Sylvain RANNOU

Objet : Approbation du programme de voirie 2026

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'inscription budgétaire des crédits au Budget Primitif 2026 au titre de l'enveloppe de programmation voirie,

Vu l'avis et le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 28 septembre 2026 ayant sélectionné l'offre de l'entreprise EUROVIA,

Considérant qu'il convient de procéder aux travaux annuels de réfection de la voirie communale,

Considérant que le programme technique présenté, annexé à la présente délibération, liste de manière prioritaire les voies ciblées par ces réfections pour un montant estimé à 72 260.50 € HT, soit 86 712.60 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-20261007-DE

Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes Pour : 18
Votes Contre :
Abstention :

APPROUVE le programme de travaux de voirie 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

ACCEPTE la proposition d'attribution retenue par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) au profit de l'entreprise EUROVIA, pour un montant maximum de 72 260.50 € HT.

AUTORISE à signer le marché public de travaux correspondant, ainsi que tous les actes, avenants et pièces administratives nécessaires à l'exécution de cette décision.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite et imputée au budget principal de l'année en cours, en section d'investissement au 2151 - Voirie

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Le secrétaire de séance,

Sylvain RANNOU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État